

Temps ordinaire - 31e Semaine: Lundi

Texte de l'Évangile (Lc 14,12-14): Jésus disait aussi à celui qui l'avait invité: «Quand tu donnes un déjeuner ou un dîner, n'invite pas tes amis (...); sinon, eux aussi t'inviteraient en retour, et la politesse te serait rendue. Au contraire, quand tu donnes un festin, invite des pauvres (...); et tu seras heureux, parce qu'ils n'ont rien à te rendre: cela te sera rendu à la résurrection des justes».

Le "principe de gratuité" dans l'activité économique

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Benoît XVI)

(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, il faut reconnaître que le développement économique est affligé par des déviations et des problèmes dramatiques. La crise actuelle nous place sans appel face à des décisions qui touchent de plus en plus le destin même de l'homme, qui, de surcroît, ne peut pas faire abstraction de sa nature.

L'être humain est fait pour le don. Dans l'ordre des idées tout comme dans celui des comportements, non seulement il ne faut pas oublier les principes traditionnels de l'éthique sociale (transparence, honnêteté, responsabilité...) mais aussi que le "principe de gratuité" et "la logique du don", comme expressions de fraternité, peuvent et doivent avoir un place dans l'activité économique ordinaire. C'est une exigence de l'homme à l'heure actuelle, mais aussi de la raison économique même.

—À l' époque de la globalisation, l'activité économique ne peut pas faire abstraction de la gratuité, qui encourage et qui étend la solidarité et la responsabilité par la justice et le bien commun. Il s'agit, en définitive, d'une forme concrète et profonde de "démocratie économique".